



# Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

17 octobre 2019 | Réunion déclarée ouverte par Daniel Ribbi

---

## En présence de

---

Daniel Ribbi, Président de séance

Sanae Abarkha, Secrétaire de séance

Dragana Perencevic, Intéressée - Rôle à déterminer

L'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

---

## Ordre du jour

---

- Présentation de l'objet de la constitution de l'Association Rose des Sables
- Présentation et discussion de la structure de l'association, de son organisation et de son fonctionnement
- Election du comité
- Statuts de l'association

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Il commence par présenter l'objet de l'association puis invite les membres de l'assemblée à prendre la parole.

---

## Constitution de l'association

---

L'assemblée générale, après avoir discuté, décide de constituer une association sans but lucratif et sans but religieux aucun, régie par les articles 60 et suivants du Code Civil suisse.

Sa dénomination est : **Association Rose des Sables**

Son but est : **L'Association a pour but de s'associer à divers projets solidaires, éducatifs et humanitaires.**

Son siège social est fixé : **Av. du Petit-Lancy 31 – 1213 Petit-Lancy**

---

## Présentation et discussion de la structure de l'association, de son organisation et de son fonctionnement

---

L'assemblée poursuit et le président de séance s'exprime en faisant un petit historique.

Un projet au Burkina-Faso, plus précisément à Koankin dans la région de Kombissiri a vu le jour en 2015. Ce projet a pu être réalisé grâce à une levée de fond en relation avec la participation à la très médiatisée course du Marathon des sables au Maroc.

En participant à cette course, le président de séance, Daniel Ribbi, a également pu réaliser un rêve en mettant sur pied un projet humanitaire au Burkina Faso. Le projet avait alors été présenté à l'Association genevoise Jatur avec laquelle il avait lui-même participé à un voyage humanitaire en 1987.



Ce projet a finalement permis de développer une importante activité dans la région de Koankin. Les soutiens financiers ont accompagné ce projet durant 3 années et ont permis de réaliser :

- Un château d'eau de 20'000 m<sup>3</sup>, plusieurs centaines de m<sup>2</sup> de champs sous serres, la construction d'habitation, la connexion d'une école à l'eau courante, un élevage, un moulin, de la production de miel.

La création de Rose de Sables a désormais pour objectif initial de soutenir un nouveau projet que le président de séance Daniel Ribbi et la secrétaire de séance, Sanae Abarkha représenteront dans le cadre du 35<sup>ème</sup> Marathon des sables qui se déroulera du 3 au 13 avril 2020.

---

### Election du comité

---

Sont élus :

Président	:	Daniel Ribbi, à Lancy
Trésorière et vice-présidente	:	Sanae Abarkha à Lancy
Vérificateur au compte	:	Dragana Perencevic à Genève

---

### Statuts de l'Association

---

Les statuts ont été approuvés à la majorité absolue.

---

### Projets soutenus

---

Les projets qui feront l'objet des futures discussions et du prochain PV d'assemblée sont :

- **La Rénovation et l'Equipement du Centre de Santé et de Promotion Sociale Urbain de Kombissiri CSPS – au Burkina Faso**
- **Envoi de matériel divers et de vêtements au Burkina Faso et au Maroc**

---

### Montant des cotisations des membres

---

Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé à **CHF 30.00**

L'association est constituée de personne totalement dédiée bénévolement aux projets.

Les frais de fonctionnement seront par conséquent extrêmement faibles.

---

### Prochaine réunion

---

**Le prochaine réunion aura lieu courant décembre 2019.**

Les projets seront finalisés et le programme de levée de fond sera présenté aux donateurs potentiels.

L'assemblée est levée à 19h30.

L'Association Rose des Sables est constituée